



Zentrale Dienste  
Luzernerstrasse 82 • CH-6010 Kriens  
Tel. G. +41 41 449 60 82

skf@karate.ch • www.karate.ch



Member of European and  
World Karate Federation



## Invitation des athlètes, arbitres et coachs

**AARfit-Halle**  
**Aareweg 32, 3270 Aarberg**

**Samedi, 16 novembre 2019**  
Catégories Kata Equipes U14  
Catégories Kata et Kumite U12, U14, U16 et U21

**Dimanche, 17 novembre 2019**  
Catégories Kata Equipes U18 et Elite  
Catégories Kata et Kumite U18 et Elite

**Organisation :**  
Verein Karatesport Lyss/Aarberg  
[karate2019.ch](http://karate2019.ch)

**Fin des inscriptions :**  
**3 novembre 2019**

Hauptsponsoren:



En collaboration avec **Budo-Sport AG Bern**, sponsor officiel de la FSK et de l'équipe nationale FSK

Swiss Karate Federation Partners



qualitop



CONCORDIA



**Zentrale Dienste**  
Luzernerstrasse 82 / Postfach 1623 • CH-6010 Kriens  
Tel. G. +41 41 449 60 82 • Fax +41 41 440 69 84  
skf@karate.ch • www.karate.ch



Member of European and  
World Karate Federation

Les désignations de fonction et de titre de ce document qui sont utilisées valent pour les deux sexes.

## **Autorisation de participation**

Seul les karatékas et les Dojos/Clubs qui ne sont pas suspendus par leur section ou par la FSK et qui sont en possession d'un passeport FSK valable avec les inscriptions requises sont autorisés à participer aux manifestations de la Fédération Suisse de Karaté FSK :

- Nom, prénom, domicile, date de naissance
- Photo-passeport originale et cachet de la FSK
- Non du club
- Timbre annuel de licence FSK valable, payé à la section/FSK
- Signature du président central FSK
- Grade : inscrit correctement et signé
- Pour les mineurs (moins de 18 ans) : Autorisation écrite du représentant légal.  
Une signature unique suffit et est valable jusqu'à nouvel ordre du représentant légal.

### **Les inscriptions au crayon seront en aucun cas validées !**

Le comité central se réserve le droit de transmettre des passeports pour contrôle à la commission technique de la section.

Les athlètes participent en principe pour le dojo qui est indiqué dans le passeport. Chaque Club et Ecole est tenu, pour chacun de ses membres qui pratique le karaté, de prendre chaque année un timbre de licence valable. Les dirigeants sont responsables de faire en sorte de coller successivement les timbres de licence dans le passeport officiel de karaté de la Fédération Suisse de Karaté. Les athlètes dont le passeport présente des lacunes de timbres ne peuvent pas participer aux manifestations de la FSK.

En cas de récidive, l'interdiction pourra être prolongée.

Les personnes qui contreviennent à la Charte éthique de Swiss Olympic/Office fédéral du sport ou au Code de comportement (athlètes, entraîneurs), ou se trouvent dans une situation correspondante, peuvent être interdits de participation sur décision commune du président central et du président de la Commission nationale d'arbitrage. Les informations à ce propos sont communiquées par le secrétariat central suite à l'annonce correspondante.

Les étrangers avec un domicile fixe à l'étranger (50 km max. de la frontière suisse) sont autorisés à participer aux tournois FSK dans la mesure où ils sont en possession d'un passeport FSK comportant 3 timbres de licences successifs, qu'ils ne sont pas inscrits à une deuxième nation et ne participent pas pour cette nation aux tournois. Pour l'inscription aux Championnats Suisses et aux tournois Swiss Karate League, une attestation écrite de domicile de la commune ou de la ville doit être fournie. Le Dojo doit certifier par écrit que l'athlète s'entraîne régulièrement au karaté dans un Dojo de la FSK. Lorsqu'il est constaté que cette réglementation n'est pas/n'a pas été respectée, l'athlète sera disqualifié et le Dojo sera sanctionné.





**Zentrale Dienste**  
Luzernerstrasse 82 / Postfach 1623 • CH-6010 Kriens  
Tel. G. +41 41 449 60 82 • Fax +41 41 440 69 84  
skf@karate.ch • www.karate.ch



Member of European and  
World Karate Federation

## Qualifications Championnats Suisse Individuel

Des athlètes, qui ont atteint 6 points aux tournois de la Swiss Karate League sont qualifiés pour les Championnats Suisses en catégorie individuel (date de naissance). Il est possible de changer la catégorie de poids en Kumite. Lors des Championnats Suisses, un tirage au sort normal aura lieu même avec moins de 5 participants inscrits dans une catégorie. Pour la participation aux Championnats Suisses, tous les athlètes qualifiés se doivent s'inscrire à [www.sportdata.org](http://www.sportdata.org).

## Championnats Suisse Kata Equipes

Participation sans qualification précédente. La catégorie est exécutée à partir de deux équipes d. À partir de moins de 4 équipes dans une catégorie aux Championnats Suisse, pas de titre national est décerné. La catégorie est maintenue sous « Swiss Cup ».

## Double participation

Aucune participation double n'est autorisée dans une catégorie individuelle sans qualification.  
Aucune participation double n'est autorisée dans la catégorie Kata Equipe.

## Inscription athlètes, arbitres, coaches, photographes

Une inscription doit comprendre ce qui suit :

- Passeport FSK autorisé
- Déclaration de soumission antidopage à partir de 14 ans (catégorie U16, valable jusqu'à nouvel ordre)
- Online-inscription des arbitres **international, national A, B, et C** à [www.sportdata.org](http://www.sportdata.org)
- Online-inscription des athlètes **qualifiés** à [www.sportdata.org](http://www.sportdata.org)
- Online-inscription des coaches (avec carte de coach valable) à [www.sportdata.org](http://www.sportdata.org)
- Online-inscription des photographes à [www.sportdata.org](http://www.sportdata.org)
- Copie de la quittance des frais d'inscription payés

Le responsable du Dojo inscrit et signe les résultats des tournois lui-même dans les passeports FSK.

## Arbitres

Des questions doivent être soumises directement au responsable dans la commission nationale d'arbitrage (CNA) de la section correspondante, qui sont :

- Section SKU : **Hakan Güldür**, hakan.guelduer@six-group.com
- Section SKR : **Beni Isenegger**, beni.isenegger@im-puls.ch
- Section SWKO : **Bettina Süess**, bettina@essen-plus.ch
- Section SKC-R : **Patrick Baeriswyl**, patrick.baeriswyl@cbaonsite.ch
- Section SKA : **Momcilo Milovanovic**, fudokan@karatebasel.ch
- Section SSK : **Michael Flach**, m.flach@hispeed.ch





**Zentrale Dienste**  
Luzernerstrasse 82 / Postfach 1623 • CH-6010 Kriens  
Tel. G. +41 41 449 60 82 • Fax +41 41 440 69 84  
skf@karate.ch • www.karate.ch



Member of European and  
World Karate Federation

## Co-voiturage

Le voyage aller et retour sera organisé ensemble autant que possible et doit être annoncé à l'avance à [www.sportdata.org](http://www.sportdata.org).

## Hôtels pour les arbitres

L'organisateur recommande les hôtels suivants aux arbitres. Les chambres sont pré-réservées jusqu'au 30 octobre 2019 (mot clé "Karaté SM") :

- **Hotel Weisses Kreuz**, Marktplatz 15, 3250 Lyss, Tel. 032 387 07 40, [info@kreuz-lyss.ch](mailto:info@kreuz-lyss.ch)
- **Hotel Florida**, Aareweg 25/Grienweg 14, 2557 Studen, Tel. 032 374 28 28, [info@florida.ch](mailto:info@florida.ch)

Les arbitres réservent et paient eux-mêmes l'hôtel. La nuitée conformément au règlement des frais sera remboursée par l'honoraire.

## Délai d'inscription

Pour toutes les inscriptions : **Dimanche, 3 novembre 2019**

Les inscriptions tardives et les documents ne seront plus pris en compte !

## Tirage au sort

Mercredi, 6 novembre 2019

Lieu : Swiss Karate Federation, secrétariat central, Kriens

Les athlètes seront tirés au sort si **tout** est en règle le jour du tirage (autorisation, preuve des frais d'inscription payés, preuve des amendes payées). Dans le cas contraire, les athlètes ne peuvent pas participer.

## Frais de participation

Les frais de participation doivent être payés **avant la date limite d'inscription** (au plus tard le 3 novembre 2019).

- CHF 25.– U12, U14, U16 (Individuel)
- CHF 30.– U18, U21 (Individuel)
- CHF 35.– 18+ Elite (Individuel)
- CHF 50.– Kata Equipes

## Information pour le versement :

Versement pour UBS AG, CH-8098 Zürich

Swiss Karate Federation, Luzernerstrasse 82, 6010 Kriens. IBAN : CH86 0023 2232 1099 0502 L





**Zentrale Dienste**  
Luzernerstrasse 82 / Postfach 1623 • CH-6010 Kriens  
Tel. G. +41 41 449 60 82 • Fax +41 41 440 69 84  
skf@karate.ch • www.karate.ch



Member of European and  
World Karate Federation

## Contrôle de poids

Le contrôle du poids est obligatoire pour **tous les athlètes Kumite** (aussi les enfants) ! Les tolérances de poids et les temps correspondants s'appliquent. Le contrôle du poids s'effectue conformément à la réglementation WKF (annexe 13) et à partir de U16 dans le bâtiment **Mehrzweckgebäude Aarolina** (à 5 min à pied de la salle Aarfit ; voir plan des environs).

## Horaire

Les horaires définitifs seront publiés à [www.sportdata.org](http://www.sportdata.org).

## Anti-Dopage

Selon la directive de Swiss Olympic, chaque athlète des catégories Cadets, Juniors et Elites signe une déclaration de soumission. Aux mineurs (moins de 18 ans), le représentant légal doit signer également. Des formulaires peuvent être obtenus au secrétariat central FSK.

L'athlète renonce à toute forme de dopage. En cas d'infraction en rapport avec le dopage, l'athlète accepte la sanction qui lui sera infligée conformément aux Statuts et aux dispositions de Swiss Olympic ([www.swissolympic.ch](http://www.swissolympic.ch)). Il déclare les connaître. Il reconnaît la compétence exclusive de l'autorité disciplinaire de Swiss Olympic comme autorité de première instance dans le jugement de fautes en relation avec le dopage et il accepte expressément de reconnaître son droit de prononcer un jugement.

Les décisions de l'autorité disciplinaire peuvent, par la suite, être portées devant le TAS (Tribunal arbitral du sport). Celui-ci décide de façon définitive. L'athlète se soumet également à la compétence exclusive du TAS en tant qu'autorité de recours dans le sens d'un tribunal d'arbitrage indépendant, ceci à l'exclusion des tribunaux civils. Il s'agit, en l'occurrence, d'appliquer les dispositions du « Code de l'arbitrage en matière de sport ».

- **L'alcool et les cannabinoïdes (par ex. la marijuana, le haschisch) sont considérés comme dopage !**

Vous trouverez les directives et les listes des méthodes et des substances défendues, ainsi que des médicaments autorisés sur le site internet [www.antidoping.ch/fr/](http://www.antidoping.ch/fr/).

- **Banque de données sur les médicaments** [www.antidoping.ch/fr/](http://www.antidoping.ch/fr/)  
**Application gratuite dans l'iTunes-Store** [www.antidoping.ch/drugdb/app](http://www.antidoping.ch/drugdb/app)

Ils permettent de vérifier si un médicament autorisé en Suisse contient ou non des substances interdites.

## Règlement

Les compétitions se dérouleront selon les règlements de la WKF/FSK. Kata se déroulera conformément à SKL 2019.





**Zentrale Dienste**  
Luzernerstrasse 82 / Postfach 1623 • CH-6010 Kriens  
Tel. G. +41 41 449 60 82 • Fax +41 41 440 69 84  
skf@karate.ch • www.karate.ch



Member of European and  
World Karate Federation

## Responsabilité civile

Les participants ont la responsabilité de se munir d'une couverture d'assurance adéquate. L'organisateur, ainsi que la FSK, ne peuvent être tenus en aucun cas pour responsables. Par leur inscription, les participants et le responsable de Dojo attestent qu'ils sont en bonne santé, physiquement et psychologiquement, aptes au sport, et qu'ils peuvent participer sans problème au tournoi.

## Coach

Seul les coaches possédant une carte de coach officiel et valide sont admis au tournoi. Les autres accompagnateurs ne sont pas admis dans la salle.

Tenue : **Karate-Gi ou survêtement de sport** (T-shirt possible, pas de cap, pas de poches)

La carte de coach n'est valable qu'avec avec une carte supplémentaire avec le nom, l'adresse et la photo du coach. Une carte de coach de remplacement qui doit être délivrées lors du tournoi dans des cas exceptionnels, coûtent CHF 20.

## Photographes

Seuls les photographes munis d'une carte de photographe officielle en cours de validité sont admis dans l'enceinte du concours. Ils ne doivent pas interférer avec la concurrence. 1 photographe peut être inscrit par dojo. L'inscription via [www.sportdata.org](http://www.sportdata.org) est obligatoire.

## Equipement

Karaté-Gi blanc (le sigle du club est autorisé sur le côté gauche de la poitrine). Les bandages doivent être acceptés par la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA). Les lentilles de contact sont sous la responsabilité de chacun. Les lunettes, bijoux, objets métalliques, couvre-chefs, etc. sont interdits dans toutes les catégories !

### Obligatoire pour Kumite :

- Ceintures rouge et bleue
- Protège-poings rouges et bleus officiels
- Protège-pieds rouges et bleus officiels
- Protège-dents
- Plastron pour les filles/dames
- Dès U14 : Protection du corps officiel, protège-tibias rouges et bleus officiels

### Autorisé pour Kumite :

- Coquille pour les garçons/hommes (seulement WKF approved)
- Enfants U12 : Protège-tibias autorisés (rouges et bleus officiels, blancs comme par le passé), protection du corps

Seules les protections qui remplissent les exigences de la WKF seront acceptées par la Commission Nationale d'Arbitrage FSK (CNA) : [www.karateprotections.com](http://www.karateprotections.com)





**Zentrale Dienste**  
Luzernerstrasse 82 / Postfach 1623 • CH-6010 Kriens  
Tel. G. +41 41 449 60 82 • Fax +41 41 440 69 84  
skf@karate.ch • www.karate.ch



Member of European and  
World Karate Federation

## Responsables d'arbitrage

Commission Nationale d'Arbitrage FSK (CNA) :

P. Lüthold, L. Pham, P. Baeriswyl, M. Bisaro, K. Broder, D. Brunner, M. Flach, H. Güldür, B. Isenegger, M. Milovanovic, B. Süess.

## Sanctions

Les karatékas, qui ont été exclus des sections de la FSK en raison d'un comportement fortement antisportif, ne peuvent pas participer aux manifestations de la FSK pendant la durée de leur interdiction. Les noms des sportifs interdits sont à transmettre au Comité Central FSK. En cas de récidive, il peut s'ensuivre l'exclusion de la FSK.

Les athlètes et les accompagnants, qui reçoivent lors d'une manifestation officielle FSK un Shikkaku – qui est confirmé dans les 7 jours par le président de la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) –, sont automatiquement exclus pour une année de tous les tournois au sein de la FSK. En cas de récidive, le Comité Central décidera – après discussion avec la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) – pour une suspension de plusieurs années ou une exclusion de la FSK.

L'organisateur (président du comité d'organisation) peut exclure des athlètes, des coaches, des accompagnateurs et des spectateurs de la salle, si ceux-ci ne s'en tiennent pas aux instructions du comité d'organisation ou des services de sécurité. En cas d'infraction lourde, la suspension peut – si elle est confirmée dans 7 jours par le président central et/ou son représentant – être exprimée pour une année pour tous les tournois au sein de la FSK. En cas de répétition le comité central décidera d'une suspension de plusieurs années ou d'une exclusion de la FSK.

En cas de menaces et/ou de violences à l'égard des arbitres ou des personnes officielles, la FSK se réserve le droit de prendre des mesures pénales.

Le comité central peut exclure des tournois FSK pour une période déterminée ou indéterminée des athlètes, des coaches et des personnes présentes dans la salle de sport pour tout incident verbal ou physique portant atteinte à l'esprit sportif et non sanctionné. Seules les descriptions écrites des faits (enregistrement filmé admis) avec déclarations de témoins seront prises en considération en tant que témoignages pour la procédure de sanction. Tous les documents doivent être parvenus au plus tard sept jours après l'événement sportif au président central par courrier recommandé. Avant chaque sanction, une audience légale est garantie par obligation. De même pour l'audition de témoins à décharge.

## Protestation

Les contestations doivent être signalés au chef Tatami immédiatement (au plus tard une minute après la fin du combat). Le formulaire de réclamation (disponible auprès du chef de Tatami) doit être rempli complètement et signé dans les 4 minutes. Un acompte de CHF 200.- doit être déposée. Dans le cas où la contestation est approuvée, le montant sera remboursé.





**Zentrale Dienste**  
Luzernerstrasse 82 / Postfach 1623 • CH-6010 Kriens  
Tel. G. +41 41 449 60 82 • Fax +41 41 440 69 84  
skf@karate.ch • www.karate.ch



Member of European and  
World Karate Federation

## Remise des médailles

Lorsqu'un vainqueur ne peut pas prendre part à la remise des médailles, lui ou son coach doit demander une autorisation auprès de la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA). Celle-ci décidera si les motifs invoqués sont suffisants.

### **Une tenue correcte (Karaté-Gi ou vêtement de sport du club) est exigée lors de la remise des médailles !**

En cas de non-respect, le classement sera retiré et le Comité Central FSK prononcera une sanction à l'encontre de l'athlète fautif. En cas de récidive, l'athlète sera suspendu pour le prochain tournoi de la Swiss Karate League.

## Annexes

Les annexes seront publiées sur [www.sportdata.org](http://www.sportdata.org).

Vous trouverez de plus amples informations sur cet événement sur [karate2019.ch](http://karate2019.ch).

**Sous réserve des modifications !** Toutes les informations actuelles sur [www.sportdata.org](http://www.sportdata.org).



## Catégories Kata U12 et U14

L'année de naissance est prise en considération ! Grade minimum 5e kyu.

Des athlètes, qui ont atteint 6 points aux tournois de la Swiss Karate League, sont qualifiés pour les Championnats Suisse Individuel et peuvent s'inscrire dans la catégorie d'âge actuelle ainsi que dans la catégorie de poids actuelle.

Chaque vainqueur est tenu de s'annoncer immédiatement à la table du responsable de son tatami.

### Kata Individuel

Catégorie	Désignation	Année
U12	Filles	2009
	Garçons	2009
	Filles	2008
	Garçons	2008
U14	Filles	2007
	Garçons	2007
	Filles	2006
	Garçons	2006

Libre choix des Kata de la liste officielle WKF. Un Kata différent doit être présenté à chaque tour. A partir de la demi-finale (4 derniers), les athlètes présentent les katas un par un, dans les tours précédents les katas seront présentés simultanément.

### Kata Equipes

Catégorie	Désignation	Année
U14	Filles	2006–2009
	Garçons	2006–2009

Libre choix des Kata de la liste officielle WKF. Dans une ronde, le Kata de la ronde précédente ne peut pas être présenté (sauf dans la décision de 3ème place et dans la finale). La catégorie est exécutée **sans Bunkai**.

Les athlètes de différents dojos peuvent former une équipe.

## Catégories Kumite U12 und U14

### Kumite Individuel

Catégorie	Désignation	Poids	Année	Combat
U12	Filles	Léger, Moyen, Lourd	2008–2009	1½ min
	Garçons	Léger, Moyen, Lourd	2008–2009	1½ min
U14	Filles	Léger, Moyen, Lourd	2006–2007	1½ min
	Garçons	Léger, Léger-Moyen, Moyen, Lourd	2006–2007	1½ min

#### Catégorie U12

Partie de la tête : Aucune touche n'est autorisée (techniques de poing et de pied).

Partie du ventre ou du dos : Une légère touche de la surface du karategi est autorisé, mais pas de contact sur le corps.

#### Catégorie U14

Règlement WKF U16 (exception la durée de combat 1½ minutes).

#### Catégories de poids

Les catégories de poids seront déterminées sur la base des inscriptions. La répartition s'effectue de manière égale dans les catégories mentionnées. Pour cette raison, il faut mentionner **le poids exact** lors de l'inscription.

#### Contrôle de poids

Chaque enfant sera pesé au bord de son tatami avant le début de la catégorie. Si la tolérance de poids n'est pas respectée, il ne peut pas participer au Kumite. Tolérance de poids +/- 3000 grammes.

## Catégories Kata U16, U18, U21 et 18+ Elite

**L'année de naissance** est prise en considération ! Grade minimum 5e kyu.

Des athlètes, qui ont atteint 6 points aux tournois de la Swiss Karate League, sont qualifiés pour les Championnats Suisse Individuel et peuvent s'inscrire dans la catégorie d'âge actuelle.

Chaque vainqueur est tenu de s'annoncer immédiatement à la table du responsable de son tatami.

### Kata Individuel

Catégorie	Désignation	Année
U16	Cadets – Dames	2004–2005
	Cadets – Hommes	2004–2005
U18	Juniors – Dames	2002–2003
	Juniors – Hommes	2002–2003
U21	U21 – Dames	1999–2001
	U21 – Hommes	1999–2001
18+	Elite – Dames	2001 et plus âgé
	Elite – Hommes	2001 et plus âgé

Libre choix des Kata de la liste officielle WKF. Un Kata différent doit être présenté à chaque tour. A partir des quarts de finale (8 derniers), les athlètes présentent les katas un par un, dans les tours précédents les katas seront présentés simultanément.

### Kata Equipes

Catégorie	Désignation	Année
U18	Juniors – Dames	2002–2009
	Juniors – Hommes	2002–2009
18+	Elite – Dames	2003 et plus âgé
	Elite – Hommes	2003 et plus âgé

Libre choix des Kata de la liste officielle WKF. Un Kata différent doit être présenté à chaque tour. Finale et décision 3e place avec Bunkai (max. 6 minutes).

Des athlètes de différents dojos peuvent former une équipe. L'aîné de l'équipe détermine la catégorie. Aucune double participation autorisée.



**Zentrale Dienste**  
Luzernerstrasse 82 / Postfach 1623 • CH-6010 Kriens  
Tel. G. +41 41 449 60 82 • Fax +41 41 440 69 84  
skf@karate.ch • www.karate.ch



Member of European and  
World Karate Federation

## Catégories Kumite U16, U18, U21 et 18+ Elite

### Kumite Individuel

Catégorie	Désignation	Poids	Année	Combat
U16	Cadets – Dames	-47, -54, +54	2004–2005	2 min
	Cadets – Hommes	-52, -57, -63, -70, +70	2004–2005	2 min
U18	Juniors – Dames	-48, -53, -59, +59	2002–2003	2 min
	Juniors – Hommes	-55, -61, -68, -76, +76	2002–2003	2 min
U21	U21 – Dames	-50, -55, -61, -68, +68	1999–2001	3 min
	U21 – Hommes	-60, -67, -75, -84, +84	1999–2001	3 min
18+	Elite – Dames	-50, -55, -61, -68, +68	2001 et plus âgé	3 min
	Elite – Hommes	-60, -67, -75, -84, +84	2001 et plus âgé	3 min

### Contrôle du poids

Le contrôle du poids a lieu dans le bâtiment **Mehrzweckgebäude Aarolina** (cf. plan des environs).  
Les horaires se trouvent dans l'horaire.

Tolérance de poids U16 et U18 : +/-500 grammes.

Tolérance de poids U21 et Elite : +/-200 grammes.





**Zentrale Dienste**  
Luzernerstrasse 82 / Postfach 1623 • CH-6010 Kriens  
Tel. G. +41 41 449 60 82 • Fax +41 41 440 69 84  
skf@karate.ch • www.karate.ch



Member of European and  
World Karate Federation

## Horaire provisoire

### Samedi, 16 novembre 2019

- 07:30 Ouverture de la salle
- 08:15 Briefing des arbitres / Coach-Meeting
  
- 09:00 Début éliminations Kata Equipes U14 et Kata U16
- 09:30 Début éliminations Kata U12, U14, U21
- 10:30 Finale Kata Equipes U14 et Kata U12, U14, U16, U21
  
- 11:45 Début éliminations Kumite U12
- 12:45 Finale Kumite U12
  
- 13:15 Remise des médailles Kata et Kumite
  
- 14:15 Début éliminations Kumite U14, U16
- 15:45 Finale et remise des médailles Kumite U14, U16
- 17:00 Début éliminations Kumite U21
- 18:15 Finale et remise des médaille Kumite U21

### Dimanche, 17 novembre 2019

- 07:30 Ouverture de la salle
- 07:45 Briefing des arbitres / Coach-Meeting
  
- 08:30 Début éliminations Kata Equipes U18, Elite
- 09:00 Début éliminations Kata U18, Elite
- 09:30 Finale Kata Equipes U18, Elite et Kata U18, Elite
  
- 10:30 Début éliminations Kumite U18
  
- 11:30 Discours & honneurs
- 11:50 Finale Kumite U18
- 12:50 Remise des médailles Kata et Kumite U18
  
- 13:50 Début éliminations Kumite Elite
- 15:45 Finale Kumite Elite
  
- 16:30 Remise des médailles Kumite Elite
  
- 17:00 Fin de la manifestation

